



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille quinze, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 03 avril 2015.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT – Adjointes, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Estelle GAZET, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Madame Nicole POLIGNY qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT, Monsieur Bernard DELAVault qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET, Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT, Madame Muriel DESHAYES qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET, Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON, Monsieur Benoît FLUCKIGER, Madame Sylvie THEVENIOT qui a donné pouvoir à Madame Hélène DAVIET.

Absents :

Quorum : Vingt Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder l'adoption du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2015, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 13 avril 2015 (20150413_1DB01) :**
Domaine – Cession d'un terrain route de Loriges

Objet : **3.2 Aliénations**

Considérant l'intérêt du projet de construction d'un nouveau magasin à l enseigne BRICOMARCHE route de Loriges, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'un compromis de vente avec la Société IMMO MOUSQUETAIRES CE pour la cession d'un terrain de 8.733 m² environ à détacher de la parcelle appartenant à la Commune sous les références cadastrales YB 112 au prix de 30,00 € le m² avec obligation à la charge de la Commune de réalisation d'une voirie de jonction avec l'entrée de la Zone de La Carmone sur la route de Gannat.

Acte : **Délibération n° 02 du 13 avril 2015 (20150413_1DB02) :**
Fixation du nombre d'Adjointes

Objet : **5.1 Election exécutif**

Vu sa délibération n° 03 du 30 mars 2014, et considérant que le nombre des Adjointes au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée, et sur la proposition de Monsieur COULON, le Conseil Municipal par 22 voix et 4 abstentions porte à huit le nombre des Adjointes au Maire.

Acte : **Délibération n° 03 du 13 avril 2015 (20150413_1DB03) :**
Election d'un Adjoint supplémentaire

Objet :	5.1 Election exécutif
---------	------------------------------

Invitée ensuite à procéder à l'élection d'un Adjoint supplémentaire, l'assemblée élit par 22 voix Madame Estelle GAZET.

Acte :	Délibération n° 04 du 13 avril 2015 (20150413_1DB04) : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
Objet :	5.6 Exercice des mandats locaux

En conformité des dispositions des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, décide d'autoriser le versement d'indemnités de fonction au 8^{ème} Adjoint, selon des modalités qu'il arrête dans le respect des plafonds fixées par la loi.

Acte :	Délibération n° 05 du 13 avril 2015 (20150413_1DB05) : Police – Acquisition partagée d'un cinémomètre laser
Objet :	6.1 Police municipale

Vu la proposition de la Commune de Varennes-sur-Allier visant la mise en commun d'un cinémomètre laser affecté à son service de police municipale et considérant l'intérêt de pouvoir disposer de ce type de matériel dans le cadre des actions de prévention relatives à la sécurité routière, le Conseil Municipal unanime autoriser la signature du projet de convention à intervenir concernant le partage des frais d'acquisition et de maintenance ainsi que les modalités d'utilisation partagées dudit matériel.

Acte :	Délibération n° 06 du 13 avril 2015 (20150413_1DB06) : Budget communal 2014 – Affectation des résultats
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Sur le rapport de Madame MONZANI, l'affectation des résultats 2014 du Budget général est adoptée par 22 voix contre 4.

Acte :	Délibération n° 07a du 13 avril 2015 (20150413_1DB07a) : Budget communal 2015 – Adoption des Budgets primitifs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le rapport de Madame MONZANI et les explications de Monsieur COULON concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, est adopté par 22 voix contre 4 le Budget primitif 2015 du Budget général qui s'équilibre à 5.708.532,06 € en fonctionnement et 4.227.120,71 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 07b du 13 avril 2015 (20150413_1DB07b) : Budget communal 2015 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Par 22 voix contre 4, sont reconduits pour 2015 les taux communaux de fiscalité :

<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation	11,00 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti.....	17,46 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti.....	53,64 %

Acte :	Délibération n° 08 du 13 avril 2015 (20150413_1DB08) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Fixation des tarifs 2015 des services d'hôtellerie
Objet :	7.10 Divers

Vu sa délibération n° 15 du 13 février 2015 concernant les tarifs journaliers des services d'hôtellerie de la Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs, et considérant l'intérêt de compléter cette liste, le Conseil Municipal unanime décide de facturer d'une indemnité de 5,00 € la perte ou la casse d'éléments de vaisselle (prix par élément).

Acte :	Délibération n° 09 du 13 avril 2015 (20150413_1DB09) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Fixation des tarifs 2015 des services annexes
Objet :	7.10 Divers

Vu sa délibération n° 16 du 13 février 2015, et considérant l'intérêt de compléter cette liste, le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs unitaires TTC pour les services annexes exploités par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs.

Acte :	Délibération n° 10 du 13 avril 2015 (20150413_1DB10) : Ecoles – Participation des Communes d'origine aux frais de scolarité occasionnés par l'accueil des élèves non-saint-pourcinois
Objet :	8.1 Enseignement

Vu les articles L.212-8 et R.212-21 du Code de l'Education qui posent le principe d'une participation des Communes d'origine aux frais exposés par la Commune d'accueil pour la scolarisation de leurs enfants dans les classes maternelles et élémentaires publiques et considérant que la gratuité qui présidait jusqu'ici à l'accueil des enfants des Communes extérieures dans les écoles publiques Saint-Pourcinoise représente une charge pour le budget communal de près de 80.000,00 € qu'il n'apparaît plus possible d'assumer, et dans le souci de ne pas alimenter davantage le processus de fermeture des écoles rurales, le Conseil Municipal unanime décide d'appeler de la part des Communes d'origine une participation financière aux frais de scolarité de leurs élèves à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Corrélativement, l'assemblée décide de rapporter sa délibération n° 12 du 25 juin 2013 refusant la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants Saint-pourcinois accueillis dans les écoles extérieures.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 14 avril 2015
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

